



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV206 - 11 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

- 2015244-0079 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation aux agents du CSP
- 2015244-0080 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation aux cadres DPC
- 2015244-0081 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation comptable
- 2015244-0082 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation évaluateurs
- 2015244-0083 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation expro
- 2015244-0084 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation générale
- 2015244-0085 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation gpp administratif
- 2015244-0088 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation cadres A
- 2015244-0089 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation cadres C
- 2015244-0090 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation ventes cav Paris cadres A
- 2015244-0091 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation ventes cav Paris cadres B
- 2015244-0092 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation ventes cav prov cadres B
- 2015244-0093 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation ventes sov Paris cadres B
- 2015244-0094 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation SAFER
- 2015244-0095 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID
- délégation service des actes

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

- 2015236-0021 - Arrêté n° 2015 - DRIEE - 108 portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France

Plate-forme interrégionale du ministère de la justice Paris Île-de-France

2015250-0026 - avenant n°2 modifiant l'annexe 1 de la décision 2014191-001 portant délégation de signature de la plate-forme interrégionale du Ministère de la Justice Paris Ile de France



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0079

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation aux agents du CSP



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la Direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Patrice QUIDAL, agent administratif des finances publiques.

Article 2 : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la Direction nationale d'interventions domaniales à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la DNID au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Lucie HOQUET, agente administrative des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Stéphane MECHIN, agent administratif des finances publiques,
- M. Quentin HAUDEGOND, agent administratif des finances publiques.

Article 4 : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Patrice QUIDAL, agent administratif des finances publiques,
- Mme Lucie HOQUET, agente administrative des finances publiques,

Article 5 : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la Direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégants :

- Mme Nathalie DE PUISSEGUR, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Mme Annick GUY, contrôleuse principale des finances publiques,
- M. Xavier ROLLET, contrôleur des finances publiques,
- Mme Kelly LEMETTAIS, contrôleuse des finances publiques,
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,
- Mme Gwen COADIC, agente administrative des finances publiques,
- Mme Marguerite KOWALIK, agente administrative des finances publiques,
- Mme Nathalia MORALES, agente administrative des finances publiques,
- Mme Kabadouko GOMIS, agente administrative des finances publiques.

Article 6 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} juillet 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0080

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation aux cadres DPC



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Mme Honorine BLAIRON, Mmes Cécile MUGARD, Audrey GIARDINA, et M. Mathieu GOMEZ**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ♦ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ♦ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ♦ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ♦ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 16 avril 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0081

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation comptable



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques, **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom toutes pièces se rapportant au mandatement des dépenses de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **M. Frédéric LAURENT**, **Mme Christine LAVENANT**, **Mme Bernadette DELRIEU**, **Mme Josiane GERBEL**, **M. Valéry JARLAUD**, administrateurs des finances publiques adjoints, et **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques, **Mme Vy DINH VAN**, **Mme Bernadette DELRIEU**, **Mme Josiane GERBEL**, **M. Valéry JARLAUD**, et **M. Alexandre FERAL** administrateurs des finances publiques adjoints, et **Mme Marie-Clotilde BOCHE**, et **M. Stéphane JOST**, inspecteurs principaux des finances publiques,

à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,
- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,
- les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant au successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître
- les ordres de restitutions.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne GROSPERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Myriam PACAUD**, **Mme Liliane DEBRAS**, **M. Joël ROCH**, et **M. Pascal FURMINIEUX**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,
- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,
- dans la limite exclusive de 50 000 €, les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant au successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître
- dans la limite exclusive de 50 000 €, les ordres de restitutions.

Article 4 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 16 avril 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0082

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation évaluateurs



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de **300 000 €** en valeur vénale et de **30 000 €** en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à expropriation.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 16 avril 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

Annexe à l'arrêté du 01/09/2015 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à expropriation

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Catherine CACALY	Inspectrice des finances publiques
Bruno CANIZARES	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Amélie DREAN	Inspectrice des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Danielle LEFEUVRE-LE	Inspectrice des finances publiques
Sophie LE ROUX	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Priscille SAGE	Inspectrice des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Karine VERGNE	Inspectrice des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0083

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation expro



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRETE

portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région d'Ile-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

Annexe à l'arrêté du 01/09/2015
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Christophe BORG	Inspecteur principal des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Catherine CACALY	Inspectrice des finances publiques
Bruno CANIZARES	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Amélie DREAN	Inspectrice des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Christine LAVENANT	Administratrice des finances publiques adjointe
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Danielle LEFEUVRE-LE	Inspectrice des finances publiques
Sophie LE ROUX	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Patricia NICOLLE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Priscille SAGE	Inspectrice des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémy THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Karine VERGNE	Inspectrice des finances publiques



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0084

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation générale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme **Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme **Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom

- tous les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- tous les actes à la gestion du budget se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement, à la réception des crédits ou des autorisations de dépenses des programmes 156 et 907, à l'ordonnancement secondaire des recettes ou des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et dans la limite des autorisations de dépenses du compte de commerce 907, dans le cadre des activités de la DNID ;
- tous les actes se traduisant par la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et recettes sur titres dont le périmètre est dévolu au Centre de services partagés de la DNID, par délégation de gestion ad hoc des ordonnateurs dont les dépenses et les recettes sont assignés auprès du comptable spécialisé du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exécution du budget de la DNID, et au Centre de services partagés de la DNID.

Article 3 : Délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Nathalie DE PUISSEGUR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes de gestion relatifs au Centre de services partagés de la DNID.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Marie-Clotilde BOCHÉ**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Liliane DEBRAS** et **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU** et à **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU** ou de **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, délégation est donnée

dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Anne GROSPERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, à **M. Pascal FURMINIEUX**, à **Mme Myriam PACAUD**, et à **M. Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

Article 6 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT** ou de **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mme Amina MEZRISSI**, **M. Christophe BORG**, **M. Eric DAL-BUONO** inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, à **Mme Patricia NICOLLE** et à **Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA** inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0085

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation gpp administratif



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 01/09/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Pôle Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
- ANTUNES Karine, inspectrice
- BAUER Frédérique, agente administrative
- BEGHIN Mélanie, contrôleuse
- BERNARD Michèle, agente administrative principale
- BIWAND Martial, inspecteur
- BLANCHARD Patrice, contrôleur
- BOUSKILA Patrick , inspecteur
- BOTTON Catherine, agente administrative
- CARLI Mathieu, inspecteur
- CASIER Marie-Noelle, agente administrative
- CHEMINOT Louis, contrôleur
- CRESPIY Martine, contrôleuse
- DEGORY Chantal, contrôleuse
- DE SOUSA Régina, contrôleuse
- DOIZY Anne-Laure, agente administrative
- FOYARD Hélène, inspectrice
- GIBELIN Muriel, inspectrice
- GUERINEL Olivier, inspecteur
- HESS Bernard, inspecteur
- HATTE Nadine , contrôleuse
- LAMOURIC Céline, contrôleuse

- LEMAIRE Romain, agent administratif
- L'HOPITALIER Jean-Noël, inspecteur
- LOZANO Johann, inspecteur
- MATHE Maud, inspectrice
- MATTE Lucie, agente administrative
- MECHIN Stéphane, agent administratif
- MOREUX Jean-Baptiste, contrôleur
- MRABT Hayat, inspectrice
- PALUT Cécile, contrôleuse
- POINT Linda, agente administrative
- POISSON Sébastien, inspecteur
- QUERO Dominique, contrôleuse
- RAYROLLES Gilles, inspecteur
- RETAUD Annie, inspectrice
- ROUSSEL Fanny, contrôleuse
- SIMON Emilie, inspectrice
- SINGER Benjamin, inspecteur
- SOTTEAU Arnaud, inspecteur
- THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud, inspecteur
- VIARD Françoise, inspectrice
- VIGNEAU Pascal, agent administratif



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0088

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation cadres A



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :
 - toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 25 000 € ;
 - les autorisations de paiement jusqu'à 25 000€ ;
 - les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 25 000 € ;
 - les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 25 000€.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 01/09/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

NOM Prénom
- ANTUNES Karine
- BIWAND Martial
- CARLI Mathieu
- FOYARD Hélène
- GUERINEL Olivier
- HESS Bernard
- M'RABT Hayat
- MATHE Maud
- POISSON Sébastien
- SIMON Emilie
- SOTTEAU Arnaud
- THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0089

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation cadres C



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 500 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 500 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 500 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 500 €.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 01/09/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
- BAUER Frédérique
- BOTTON Catherine
- BERNARD Michèle
- CASIER Marie-Noëlle
- DOIZY Anne-laure
- LEMAIRE Romain
- MATTE Lucie
- POINT Linda
- VIGNEAU Pascal



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0090

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation ventes cav Paris
cadres A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe :

- ♦ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ♦ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- ♦ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;

- ♦ les actes de nature comptable suivants :
 - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
 - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
 - les dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières ;
- ♦ les procès-verbaux de remise de service.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 01/09/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
EL MANOUZI Amal	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 95 et SGAP
VECCHINI Baptiste	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
KUPELIAN Marilyne	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91, 94.
PITOT Sandrine	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0091

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation ventes cav Paris
cadres B



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU l'arrêté du 04 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER D'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe :

- ♦ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ♦ les actes de nature comptable suivants :
 - l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
 - l'instruction des dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive sur une année) ;
- ◆ Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- ◆ Les mises à disposition de véhicules dans le cadre des demandes d'affectation par les services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU **01/09/2015**
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
IDF ADM1	DE BARROS Michel	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91, 94.
IDF ADM2	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 95 et SGAP
	RICHARD-REBOTTINI Brigitte		



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0092

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation ventes cav prov cadres
B



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe :

♦ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

♦ les actes de nature comptable suivants :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction des dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières.

Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ♦ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ♦ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ♦ Les acceptations de devis ;
- ♦ L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- ♦ Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- ♦ Les mises à disposition de véhicules dans le cadre des demandes d'affectation par les services de police et de gendarmerie ;
- ♦ La rédaction des cahiers des charges particulières pour les appels d'offres et marchés d'enlèvement et la signature après visa de la Direction ;
- ♦ Les cessions de gré à gré (après avis de la DNID) ;
- ♦ Les statistiques trimestrielles.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU **01/09/2015**
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des Contrôleurs des Finances Publiques
Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom - Prénom	Attributions	Compétences territoriales
BORDEAUX	BUISSON Emmanuelle	Tous type de biens	16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud		
DIJON	DOUSSE-PLANTE Bruno	Tous type de biens	10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine		
LILLE	DELAUDIER Sébastien	Tous type de biens	02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
LYON	DELADERIERE Soazig	Tous type de biens	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	HUBERT Carole		
MARSEILLE	FIORILLO Brigitte	Tous type de biens	04, 05, 06, 13, 83, 84
	CHALEROUX Roselyne		
	PADOVANI Valérie		
MOZAC	ETIENNE Brigitte	Tous type de biens	03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn		
	GONZALEZ Agnès		
NANCY	MOSNAT Thierry	Tous type de biens	08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	MARTIN Catherine		
POITIERS	REYNAUD Bernard	Tous type de biens	17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	MERIGUET François		
RENNES	GESTALIN Servan	Tous type de biens	14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	NIJEAN Christine		
TOULOUSE	HUORD Chantal	Tous type de biens	09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre		



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0093

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation ventes sov Paris
cadres B



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du service « Organisation des Ventes », délégation est donnée à **Mme Rachel CAUVAS**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0094

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation SAFER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94417 SAINT MAURICE Cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.141-9 ;

VU l'arrêté du 10/01/2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint. En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT**, délégation est donnée à **Mme Christine LAVENANT**, administratrice des finances publiques adjointe, **Mme Amina MEZRISSI**, **M. Christophe BORG**, **M. Eric DAL-BUONO**, inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, **Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA**, et à **Mme Patricia NICOLLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile de France dans les conditions prévues aux articles R.141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0095

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID - délégation service des actes



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R3211-2 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation est donnée à **Mme Brigitte VILBERT**, à **M. Serge BEAUDROUX** et **M. François DUTHILLEUL**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, tous les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, n'excédant pas un montant de 300.000 euros.

Article 2 : Délégation est donnée **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints et à **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer, en mon nom, les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, pour un montant compris entre 300.000 euros et 3.000.000 euros.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 16 avril 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Maurice, le 1^{er} septembre 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015236-0021

Signé le lundi 24 août 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Arrêté n° 2015 - DRIEE - 108 portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015 – DRIEE – 108

**portant subdélégation de signature du
Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

- VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune ;
- VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP et Fonds de cohésion) ;
- VU le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4151-1 ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;
- VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU l'arrêté n°13-73 du 13 juin 2013 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ;
- VU le Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 transmis à la Commission européenne pour validation le 14 avril 2014 ;
- VU le Cadre national transmis à la Commission européenne pour validation le 16 avril 2014 ;
- VU la délibération n°CP 15-117 du 29 janvier 2015 de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 ;

- VU la délibération n°CP 15-117 du 29 janvier 2015 de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France et l'État, relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 ;
- VU la délibération n°CR 08-14 du 13 février 2014 du Conseil régional d'Île-de-France demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;
- VU l'arrêté n°15-036 du 9 mars 2015 du président du Conseil régional d'Île-de-France portant délégation de signature au Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France ;

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article 5 de l'arrêté n°15-036 du 9 mars 2015, subdélégation de signature d'Alain VALLET, Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est donnée à :

- Monsieur Jean-François CHAUVEAU, Directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- Madame Aurélie VIEILLEFOSSE, Directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- Monsieur Jean-Michel ROULIÉ, Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

à effet de signer les actes mentionnés à l'article 2.

Article 2 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 s'exerce pour la mise en œuvre des dispositifs visés à l'article 3 relevant de la compétence du Conseil régional d'Île-de-France.

Cette délégation comprend la signature :

- des accusés de réception (récépissé, dossier incomplet, dossier complet) ;
- des décisions de refus des aides FEADER SIGC et hors SIGC (inéligibilité ou non sélection) ;
- des décisions d'attribution des aides FEADER SIGC et hors SIGC et des courriers liés ;
- des avenants, des décisions modificatives et des courriers qui y sont liés ;
- des certificats de service fait et des courriers qui y sont liés ;
- des décisions défavorables (déchéance, retrait ou annulation) et des courriers qui y sont liés ;
- des courriers de réponses relatifs aux recours administratifs.

Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature est également exercée, à l'exception des décisions d'attribution des aides FEADER SIGC et hors SIGC, de leurs avenants et des décisions modificatives, par :

- Monsieur Philippe DRESS, Chef du service nature paysage et ressources ;
- Madame Lucile RAMBAUD, Adjointe au chef du service nature, paysage et ressources ;
- Madame Marie-Cécile DEGRYSE, Chef du pôle espaces et patrimoine naturels, service nature, paysage et ressources.

Article 3 :

Pour la période de programmation 2014-2020, les dispositifs du Programme de développement rural Île-de-France mis en œuvre et instruits au niveau régional par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont les suivants :

- Mesure 7 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales » :
 - o 7.1 et 7.6 - Animation, études et investissements liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier pour les volets :
 - Établissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000 (7.1) ;
 - Animation NATURA 2000 (7.6) ;
 - Contrats NATURA 2000 en milieux non agricoles et non forestiers (7.6) : pour les départements de la petite couronne ;
- Mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » :
 - o 8.5 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers, pour les volets :
 - Contrats NATURA 2000 en forêt : pour les départements de la petite couronne ;
 - o 8.6 - Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers.

Article 4 :

Chacune des signatures apposées sur les documents visés à l'article 2 porte la mention suivante : « Par délégation du Président du Conseil régional d'Île-de-France, Prénom-Nom-Fonction ».

Article 5 :

Le secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 24 août 2015.

Pour le Président du conseil régional d'Île-de-France et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de
l'énergie d'Île-de-France

Signé

Alain VALLET



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015250-0026

Signé le lundi 07 septembre 2015

Plate-forme interrégionale du ministère de la justice Paris Île-de-France

avenant n°2 modifiant l'annexe 1 de la décision 2014191-001 portant délégation de signature de la plate-forme interrégionale du Ministère de la Justice Paris Ile de France



**Avenant N°2 modifiant
l'annexe 1 de la décision 2014191-001**

**portant délégation de signature (plate-forme interrégionale du ministère de la Justice
paris Ile de France)**

ANNEXE

LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes
SG	YVERNES	Brigitte	Attaché principal	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	MARTINEZ	Daniel	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	DELLAC	Brigitte	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	MASSAMBA	Moise	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	GIRAUD	Gaylor	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande

						comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	
SG	LECLERC	Virginie	SA	Titulaire		Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	PANCER	Catherine	SA	Titulaire		Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	ZEMOULI-BOU-TALEB	Habiba	SA	Titulaire		Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire		Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, gestionnaire des demandes de paiement. Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits dans chorus
SG	BADIN	Djouhar	AA	Titulaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	FERAS	Sabrina	AA	Titulaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DELAHERCHE	Christine	AA	Stagiaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LANCIA	Sylvie	AA	Titulaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LEQUETTE	Cathy	AA	Titulaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MASSAMBA	Estelle	AA	Titulaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MILARD	Michèle	AA	Stagiaire		Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus

SG	MAZOUNI	Djamila	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	NUNES	Jacqueline	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LENOIR	Dominique	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	JOSEPHIN	Karine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	SCARANO	Sandra	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	HARO	Michaela	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LEPROVOST	Pascale	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	ZIE-ME	Céline	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DJIKO	Olivia	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et responsable des demandes de paiement	Validation des demandes de paiement, certification des Services Faits dans chorus
SG	VILLAUME	Isabelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GOSTYMEN	Cathia	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GUEDEU	Valérie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	JEAN-PHILIPPE	Mathieu	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GOURNET	Annick	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus

SG	CALLIERES	Lauriane	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement Responsable des recettes	Certification des Services faits, validation des recettes dans Chorus
DAP	BERTRAND	Annie-Agathine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validations des recettes dans chorus
DAP	DORMANRY	Carole	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	TAVARES	Christelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques - Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits dans chorus
DAP	THEOPHILE	Amira	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	HILLEM BRAND	Nataly	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	ANQUETIL	Noémie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MARQUES-ALVES	Andréa	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	ALVES	Nathalie	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement	Certification des Services faits et validation des demandes de paiement dans chorus
SG	BEAURAIN	Olivier	AA	Contractuel	Responsable des engagements juridiques	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits,

SG	GUILLON	Gislaine	AA	Stagiaire	Gestionnaire des demandes de paiement Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validations des recettes dans chorus
SG	SOARES	Paula	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus

Le coordonnateur, de la Plate forme Interrégionale
de Paris Ile De France

Fait à Savigny sur Orge, le 7 septembre 2015

Signé : Laurent Brosse

MINISTERE DE LA JUSTICE
PFI - PARIS IDF
Laurent Brosse
Coordonnateur